



AAPPMA la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Le 22 novembre 2021

Procès-verbal de l'assemblée générale des membres de l'AAPPMA «La Messine», qui s'est déroulée le 21 Novembre 2021, à 9 heures à la salle des fêtes de la Maxe.

Pour rappel :

Les convocations pour cette élection(en pièce jointe) ont été envoyées au moins quinze jours avant la date de l'assemblée aux membres actifs par mails, affichage chez nos dépositaires, sur notre site internet, par voie d'affichage en mairie, conformément aux statuts de notre association.

Pour le bon déroulement de ces votes, sont à disposition :

Les statuts des AAPPMA, le règlement intérieur de la Messine ainsi que le guide 2021 des élections transmis par la direction départementale du territoire.

Avant de participer à cette élection, des contrôles des passes sanitaires ont été effectués à l'entrée de la salle ainsi que les vérifications des membres actifs entrants.

Deux de nos gardes particuliers se sont chargés de cette tâche.

Seules les personnes, possédant une carte de notre association, seront admises à cette réunion et qu'uniquement les membres actifs pourront voter, comme le stipule nos statuts.

Le président remercie le maire de la Maxe (absent) pour le prêt de la salle, remercie le président fédéral (d'être présent), remercie toutes les personnes présentes pour ces élections en étant navré que nous soyons aussi peu.

Le président fait un bref discours annonçant les choses qui ont été réalisées durant les deux dernières années, ainsi que les projets futurs à venir. Il indique ensuite le déroulement des élections, suivant l'ordre du jour.

- Dans un premier temps, nous procéderons à l'élection des membres du conseil d'administration de l'AAPPMA La Messine.

Peuvent être candidats au conseil d'administration de l'AAPPMA, les membres actifs ayant acquitté la cotisation de l'année en cours et celle de l'année précédente : carte de pêche 2020 et 2021.

Les statuts précisent que le conseil d'administration est composé d'au moins 7 et au plus 15 administrateurs.

- Dans un second temps, pour les associations de plus de 250 membres actifs, nous procéderons à l'élection des délégués autres que le président à l'assemblée générale de la fédération départementale.

A 9h20, le président demande à l'assemblée présente s'il y a encore des candidatures pour l'élection des membres du CA et demande à chaque personne candidate de se présenter.



association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Election des membres du conseil d'administration pour la période 2022-2026.

La liste définitive est établie et les candidats sont au nombre de 18 (dix-huit) personnes.

Voici les noms :

M. MARTEAU Jean-Marc, M. MUNIER Laurent, M. SCHIAVO Jean-Claude, M. LOUIS Pierre,
M. DA SILVA Antonio, M. SCHWEITZER Jackie, M. COQUERON Christian, M. LEPEIGNEUL Yannick,
M. CUNIN Jean-Luc, M. MAILEFERT Bernard, M. BRESOLIN Pascal, M. VALLET William,
M. PARENT Lionel, M. GUILLEMSAN Sébastien, M. BONNIFLEAU Jean-Charles, M. KREBS Michel,
M. CONRARD André, M. ZION Thierry.

La liste des membres actifs présents votant est de 24 (vingt-quatre) personnes.

La liste des votants est en pièce jointe.

Les votes débutent ensuite.

Le dépouillement a été fait par deux membres actifs, ne faisant pas partie des candidats.
Ces personnes sont : Mme ALLART Cindy et M. EDOUARD Benoit.

Le résultat est le suivant :

Nombres de candidats inscrits : 18

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins valides : 22

Nombre de bulletins nuls : 2

Nombre de membres élus : 15

Nombres de membres non élus : 3



asppma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Donc,

Conformément aux instructions ministérielles et aux dispositions statutaires, il a été procédé à l'élection des membres du conseil d'administration par les membres actifs présents, qui ont désigné à la majorité relative des membres présents et à bulletins secrets, pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 :

Sont élu :

- M. MARTEAU Jean-Marc (15 voix)
- M. MUNIER Laurent (15 voix)
- M. SCHIAVO Jean-Claude (21 voix)
- M. LOUIS Pierre (21 voix)
- M. DA SILVA Antonio (22 voix)
- M. SCHWEITZER Jackie (13 voix)
- M. COQUERON Christian (20 voix)
- M. LEPEIGNEUL Yannick (22voix)
- M. CUNIN Jean-Luc (21 voix)
- M. MAILFERT Bernard (19 voix)
- M. BRESOLIN Pascal (22voix) non présent le jour de l'élection.
- M. PARENT Lionel (20 voix)
- M. GUILLEMSAN Sébastien (21 voix)
- M. BONNIFLEAU Jean-Charles (15 voix)
- M. ZION THIERRY (16 voix)

Ne sont pas élu :

- M. Vallet William (8 voix)
- M. CONRARD André (8 voix)
- M. KREBS Michel (10 voix)



AAPPMA la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Pour info :

Le secrétaire demande à monsieur CUNIN Jean-Luc de démissionner du poste de commissaire aux comptes qu'il occupe au sein de notre association ainsi qu'il remette sa démission de garde particulier qu'il occupe également.

Comme le stipule nos statuts : les membres du conseil d'administration ne peuvent être chargés de son contrôle (art.27 des statuts des AAPPMA).

De même, en tant que garde particulier de l'association, il est nécessaire de renoncer à leur agrément.

Monsieur CUNIN dit qu'il donnera sa démission de commissaire aux comptes et qu'il renoncera à son agrément de garde à la fin de l'année 2021 juste avant de prendre ses fonctions au sein du nouveau CA.

Le président informe l'assemblée que nous devons élire le bureau, parmi les élus de ce jour et de ce fait ceux-ci se retirent dans une autre salle, pour définir et élire les postes à pourvoir.

Il y a interruption de séance.

Le vote pour la définition des postes à pourvoir se feront à bulletins secrets, comme le stipule nos statuts.

Nombre de personnes participants à ce vote : 14

Nombre de personne absente : 1

Reprise de séance.

Les membres du bureau sont :

Le Président : M. SCHIAVO Jean-Claude (14 voix)

Vice-président : M. MARTEAU Jean-Marc (13 voix +1 blanc)

Trésorier : M. ZION Thierry (11voix +3 blanc)

Trésorier adjoint : M. CUNIN Jean-Luc

Secrétaire : M. MUNIER Laurent (12 voix +2 blanc)

Secrétaire adjoint : M. DA SILVA Antonio.



AAPPMA La Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Election des délégués à l'assemblée générale de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Moselle.

Le président constate que l'AAPPMA comprend **1430 membres actifs en 2021**, ce qui correspond correspondant à **2 (Deux) délégués** supplémentaires en plus du président.

La liste des personnes candidates est la suivante : **4 (quatre) personnes sont candidates.**

Voici les noms :

M. SCHWEITZER Jackie, M. COQUERON Christian, M. LOUIS Pierre, M. ZION Thierry.

Sur la base des textes en vigueur, l'assemblée générale a procédé à l'élection à bulletins secrets à la majorité relative des membres présents du ou des délégué(s) à l'assemblée générale de la fédération départementale.

Résultat des votes : **M. SCHWEIZER Jackie (5 voix)**
M. COQUERON Christian (10 voix)
M. LOUIS Pierre (21 voix)
M. ZION Thierry (10 voix)

Nous constatons qu'il y a égalité de voix entre deux personnes, donc nous procédons à un tirage au sort pour définir qui fera partie des délégués.

Sont élus :

M. LOUIS PIERRE

M. COQUERON Christian



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

Désignation des candidats au conseil d'administration de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Moselle

Le président demande s'il y a des candidats.

Se présente : 5 (cinq) personnes.

M.MARTEAU Jean-Marc

M.CUNIN Jean-Luc

M.SCHWEITZER Jackie

M.ZION Thierry

M.MUNIER Laurent

L'assemblée générale a approuvé les candidatures au conseil d'administration de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Moselle.

Questions :

Monsieur SPECHT nous fait remarquer que nous aurions pu avoir une pensée pour les personnes disparues cette année.

Le président dit que nous sommes en assemblée générale électorale, que bien sûr nous avons une pensée pour elles et qu'une minute de silence sera respectée lors de notre prochaine assemblée générale ordinaire, qui se fera en début d'année prochaine.

- Monsieur SPECHT demande pourquoi qu'aucun chiffre, que ce soit au niveau trésorerie et autres, ne leur soit transmis lors de cette assemblée.

Le président indique que cette assemblée générale est une assemblée électorale uniquement.

Que la Messine se porte bien et que les chiffres concernant la trésorerie et autres leur seront communiqués lors de notre assemblée générale ordinaire qui aura lieu en début d'année prochaine (pendant le premier trimestre)

L'assemblée se termine vers 11h20,

Le président remercie encore une fois les personnes présentes et les invite au pot de l'amitié.

Fait à la Maxe le 22 novembre 2021.

Le président : MARTEAU Jean-Marc

Le secrétaire : MUNIER Laurent